

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU 24 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MASSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bernard GRISON, Maire.

Présents : MMES. MM., ACHARD, HENRY, GUILLOT, FOURNIER, NABETH, CAILLOCE, RENFER, MOREL, DREVON, MERMET-GUYENNET.

Absents : Mme CODINA DE UNDABEYTIA, pouvoir à M. HENRY
Mme JUST, pouvoir à Mme ACHARD
Mme RIVIERE CLODIC, pouvoir à M. GRISON
M. GAUCHERAND, excusé
M. Mme, BABIC, BRANDON.

Secrétaire de séance : Mme MERMET-GUYENNET

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

COMMISSION DE LA VOIRIE

INFORMATION(s)

Information concernant l'aménagement des chemins du Vicart et des sables.

Mme GUILLOT annonce que les travaux démarreront le lundi 5 novembre. Le conseil est aussi informé que les résultats du diagnostic amiante sur les enrobés sont négatifs.

Egalement, il est rappelé que le sens de circulation pour les chemins du Vicart et des Sables a été réétudié suite à la demande des riverains du chemin de Chantegrillet. Toutefois, il a été décidé de conserver le projet initial.

COMMISSION DE L'URBANISME

INFORMATION(s)

Information sur les recours gracieux déposés contre le permis de construire du chemin des combes.

M. HENRY informe que la commune a reçu plusieurs recours pour ce projet : il s'agit essentiellement de recours gracieux mais il y a également un recours contentieux.

Une réunion de présentation du projet avec les riverains s'est tenue ce mois. Etaient présents : élus, promoteur, architecte, service urbanisme. Cette réunion a permis de réfléchir à de futures éventuelles évolutions du projet.

M. le Maire rappelle le contexte dans lequel s'inscrit le projet : pénurie de logements au niveau national, pénalités pour la commune si l'objectif de taux de logements sociaux n'est pas atteint, contexte réglementaire du PLU. Enfin, il explique que s'il n'y a pas de « raison à agir », la loi élan prévoit qu'en cas de recours, le requérant risque de payer tous les frais légaux. Cette disposition permet d'éviter les recours abusifs.

Actuellement, la commune finalise les réponses aux recours gracieux.

Délibération(s)

Concernant l'enquête publique du réseau d'assainissement.

M. HENRY explique que la CCDSV s'occupe des déversoirs d'orages qui sont sur le domaine de la commune. Or ces derniers débordent régulièrement lors des pluies abondantes. L'eau se déverse alors dans le réseau d'eaux usées.

L'idée présentée dans l'enquête publique est de mesurer les débits réels, identifier les sources parasites et réduire le volume d'eaux claires qui se dirige vers la STEP à 5% des flux d'eau.

La CCDSV demande donc la permission de les exploiter pour entreprendre des travaux améliorant la gestion des eaux.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

COMMISSION DE LA VIE FAMILIALE ET DES FINANCES

INFORMATION(s)

Arrêté d'attribution régionale dans le contrat de territoire :

M. le Maire annonce au conseil que la commune a reçu deux notifications d'attribution de subvention :

- 48 000€ pour les chemins du Vicart et Sables.
- 101 000€ pour la future salle municipale.

Information concernant les modalités de dépenses de fonctionnement

M. le Maire rappelle le mécanisme de contractualisation imposé aux collectivités ayant un budget principal très important. Il est précisé que la commune n'est pas concernée mais que cela ne l'empêche pas de continuer ses efforts pour réduire les frais de fonctionnement.

Information sur le réseau Amplivia du Conseil régional.

Le Conseil Régional avait passé un marché avec *Orange* permettant aux enseignants de disposer d'un programme scolaire élaboré au niveau national. Or depuis quelques années, ce dernier n'était plus utilisé par les enseignants. Il avait été décidé de le résilier, il s'agit ici de confirmer notre sortie du groupement.

DELIBERATION(s)

Crédits supplémentaires pour le FPIC.

M. le Maire explique le mécanisme de péréquation. Il indique qu'il est nécessaire de rajouter des crédits mais qu'il s'agit d'une simple écriture comptable sans incidence sur le budget. En effet, la commune va payer et recevoir la même somme au titre du FPIC.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

M. le Maire indique qu'il est nécessaire d'actualiser l'ancienne délibération. Ce remplacement vise simplement à étendre la possibilité de percevoir des IHTS à l'ensemble des cadres d'emplois et donc, à l'ensemble des agents.

Cette actualisation a été rendue nécessaire par l'arrivée de nouveaux cadres d'emplois.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

COMMISSION DES BATIMENTS

INFORMATION(s)

Information concernant le projet de transformation du local des Pompiers.

M. FOURNIER fait un point sur le projet, ce dernier est désormais figé. Le PC devait être déposé cette semaine, mais il y a un problème avec l'étude sur la gestion des eaux pluviales qui comporte à priori une erreur.

M. le Maire rappelle l'importance des normes de protection pour la sécurité de tous.

Le problème devra être réglé très prochainement, la maîtrise d'œuvre sera consultée pour déterminer la solution à retenir.

Convention circuits de randonnée.

M. FOURNIER informe le conseil que des circuits de randonnée passent sur les chemins communaux. La CCDSV, souhaite pouvoir installer le balisage et obtenir l'autorisation pour répertorier les chemins concernés. Pour ce faire une convention sera établie.

DELIBERATION(s)

Durée des concessions du cimetière.

Afin de faciliter la gestion et permettre de retrouver plus facilement les concessionnaires et donc d'avoir un cimetière mieux entretenu, il est proposé au conseil de diminuer la durée des concessions : 15 ans contre 30 ans aujourd'hui. Il est précisé que cette délibération n'est pas rétroactive.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

COMMISSION DE LA COMMUNICATION

INFORMATION(s)

Relance concernant le bulletin municipal. (Fin de réception des éléments le 1 novembre).

Mme ACHARD annonce que l'ensemble des éléments pour le bulletin doit lui parvenir pour le 1^{er} novembre (articles, photos).

Ce dernier paraîtra en début d'année pour les vœux du maire puis sera distribué directement dans les boîtes aux lettres des Masserots par la suite.

Information concernant la fête du village.

Le comité des fêtes a décidé de reporter la fête village. Elle sera finalement adaptée pour halloween. Il y aura un spectacle à 19h30 avec un magicien en salle polyvalente et le feu d'artifice sera tiré à 22h.

DIVERS

INFORMATION(s)

Délibération concernant la fusion de 4 syndicats d'eau potable.

Il s'agit d'acter que 4 syndicats d'eau potable vont fusionner pour satisfaire aux obligations imposées par la loi NOTRE. Une information a déjà été faite lors du dernier conseil municipal, il s'agit ici de procéder à la délibération pour l'autoriser.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

Autres éléments abordés :

- Présentation du nouveau commandant de gendarmerie à venir.
- Présentation du nouveau commandant des pompiers de Trévoux à venir.
- Un livret du petit citoyen pour les CM1/CM2 (« comprendre la république française ») a été commandé. Il sera distribué lors d'un goûter avec les enfants. En plus du goûter, le livret servira de support pédagogique aux enseignants.